

## « Quel(s) genre(s) ? Enseignement, élèves, enseignant.e.s. »

« Toute instruction se bornant à exposer des vérités, à en développer les preuves, on ne voit pas comment la différence des sexes en exigerait une dans le choix de ces vérités, ou dans la manière de les prouver. »

Condorcet, *Cinq mémoires sur l'instruction publique*.

L'École est une puissante instance de socialisation ancrée dans la société comme l'avait déjà souligné, en son temps, Émile Durkheim dans son ouvrage *Éducation et sociologie* [1922, 1985]. Du fait de sa place et de son rôle particuliers, l'École cristallise en effet les questions que le monde social se pose. Parmi ces questions, la scolarisation et l'éducation des filles et des garçons relèvent de préoccupations sociétales qui progressivement occupent une place de plus en plus importante dans les sphères éducatives, économiques, sociales et politiques. Au-delà de l'éducation et de l'instruction, l'enjeu porte ainsi sur les rapports entre les sexes et donc *in fine* sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Michelle Zancarini-Fournel (2004)<sup>1</sup> distingue – respectivement et chronologiquement – « trois concepts et débats marquants qui enregistrent ou qui initient des changements susceptibles de transformer les rapports entre les sexes » : la coéducation (fin du XIX<sup>e</sup> - début du XX<sup>e</sup> siècle), la gémination (dans l'entre-deux guerres) et la mixité (dans les années 1960-1970). Aussi, « en France, au XIX<sup>e</sup> siècle, même si la ségrégation et la séparation des sexes sont la norme et la position officielle<sup>2</sup>, (...) dès la loi Guizot de 1833, des classes mixtes fonctionnent dans l'enseignement primaire, là où n'existe pas d'école spécifique pour les filles au XIX<sup>e</sup> siècle » (Zancarini-Fournel, 2004). Mais, il s'agissait plutôt de coinstruction que de coéducation. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, la question de la coéducation se pose dans les débats de pédagogues (Mole, 2003)<sup>3</sup>. Dans l'entre-deux guerres, la gémination – « regroupement par âge (et non par sexe) des garçons et des filles » – pénètre dans les débats relatifs à la politique éducative. Les réformes du XX<sup>e</sup> siècle (Berthoin de 1959, Capelle-Fouchet de 1963) déboucheront sur la loi Haby de 1975. Ses décrets d'application généraliseront, dès 1976, la mixité à tous les degrés d'enseignement (école élémentaire, collège, lycée).

Différents « marqueurs de politiques publiques »<sup>4</sup> favorisant l'accès des filles à l'instruction et à l'éducation sont en place depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La problématique du genre ou, plus exactement, la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes évaluée à l'aune des trois piliers de l'égalité – l'égalité de droit, l'égalité des chances, l'égalité de fait – conduit au constat selon lequel l'égalité de droit s'est globalement traduite par l'égalité des chances. Dans les faits subsiste néanmoins une inégalité plus ou moins prononcée, parfois même très forte – selon les domaines, les lieux, les activités, etc. – entre les filles et les garçons, entre les hommes et les femmes. Jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, les filles réussissent ainsi globalement mieux

---

1 Pour un développement sur les débats autour des concepts – coéducation, gémination, mixité – et les enjeux sociopolitiques s'y rapportant, nous vous invitons à la lecture de l'article de Michelle Zancarini-Fournel (2004).

2 L'article 32 de l'ordonnance du 26 février 1816 indique que « les garçons et les filles ne pourront jamais être réunis pour recevoir l'enseignement ».

3 Frédéric Mole signale que : « Le thème de la « coéducation des sexes » figure à l'ordre du jour du IV<sup>e</sup> Congrès des Amicales d'Institutrices et d'Instituteurs de France et des Colonies qui se tient à Lille en août 1905. »

4 Nous qualifions de « marqueurs de politiques publiques », les textes qui émanent des organes de l'État (textes de lois, conventions, etc.) et qui aboutissent à des actions visant à obtenir des résultats censés influencer sur des collectifs.

que les garçons et ont notamment un niveau scolaire sensiblement égal ou légèrement inférieur à celui de leurs condisciples masculins en mathématiques (DEPP, 2014). Néanmoins, les femmes qui s'engagent dans les formations d'ingénieurs et celles des sciences fondamentales et applications sont minoritaires (DEPP, 2014). Dans la sphère de l'emploi, on assiste encore à une structuration genrée des métiers et à l'existence de marquages sexués qui s'insinuent dans les formes du travail et dans les responsabilités, voire dans le prestige attribué au métier même si quelques « bastions masculins » (Le Feuvre, 2007) ont été conquis par les femmes depuis les cinquante dernières années. Dans la sphère politique française, seules 22,1 % de sénatrices en 2011 et 26,9 % de députées en 2012 assurent la « représentation nationale ». Dans la sphère domestique, malgré une évolution significative ces dernières décennies, la division du travail au sein des foyers respecte assez fidèlement la division « traditionnelle » des tâches.

Cependant, ces constats ne riment pas forcément avec une absence de volonté et d'initiatives. En effet, des initiatives publiques, institutionnelles mais également privées (prix, bourses, etc.) existent qui ne sont pas sans effets sociaux quant à la sélection des candidats (Rakoto-Raharimanana & Rakotovo, 2011). On peut citer par exemple les conventions interministérielles pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif de l'an 2000 et de 2006 (signées par huit ministères). Pour la période 2013-2018, est conclue la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif. Dans cette dernière convention, on lit que : « la réussite de tous et toutes, élèves, apprentis ou étudiants, qui est au cœur de la mission du service public, suppose de créer les conditions pour que l'École porte à tous niveaux le message de l'Égalité entre les filles et les garçons et participe à modifier la division sexuée des rôles dans la société ». Ces conventions, « marqueurs de politique publique », annoncent une volonté d'impliquer pleinement l'École dans l'évolution des rapports sociaux de sexe en faveur de l'égalité.

Élargissons notre focale. L'Atlas mondial de l'égalité des genres en éducation (Unesco, 2012) montre que la parité, mesurée par l'*indice de parité entre les sexes (\*)*<sup>5</sup> est atteinte dans les deux-tiers des pays au niveau du primaire et/ou du secondaire.

**(\*) Indice de parité entre les sexes (IPS)**

Rapport entre la valeur d'un indicateur donné correspondant au sexe féminin et celle correspondant au sexe masculin (ou rapport inverse dans certains cas). Un IPS égal à 1 indique la parité entre les sexes ; un IPS supérieur ou inférieur à 1 indique une disparité en faveur d'un sexe ou de l'autre.

Dans les pays du Nord, même si certaines voix<sup>6</sup> – en France et à l'étranger – semblent tentées par la mise en place de classes non-mixtes à titre expérimental, l'ancrage dans les lois et dans les mœurs de la mixité, de la parité dans l'enseignement primaire et secondaire est solide. Néanmoins, cette mixité réelle ne saurait masquer, comme nous l'avons vu, les inégalités structurelles – variables selon les pays – dans les domaines de la formation et de l'emploi entre les

5 Unesco, *Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation*, Paris, Éditions UNESCO, 2012.

6 L'European Association Single Sex Education (EASSE) propose par exemple des actions pédagogiques fondées sur des moments spécifiques (temps d'enseignement, etc.) de non-mixité dans les établissements mixtes. L'objectif affiché étant de promouvoir une éducation différenciée selon les sexes. Selon le site Internet de l'EASSE : « L'éducation différenciée est un modèle pédagogique qui, à partir de l'égalité des filles et des garçons, permet de personnaliser l'éducation en s'adaptant aux styles d'apprentissage des filles et des garçons ». En effet, L'EASSE, comme d'autres associations et institutions, considère que des différences fondamentales entre filles et garçons nécessitent la convocation de modes et modalités de transmission différents et différenciés.

femmes et les hommes. Dans les pays du Sud, la situation est plus disparate. L'indice de parité entre les sexes met en exergue le contraste entre les pays qui atteignent la parité (exemples : dans le primaire : Honduras, Tunisie, Thaïlande ; dans le secondaire : Pérou, Algérie, Indonésie) et ceux où les garçons scolarisés sont plus nombreux (exemples : dans le primaire : Chili, Cambodge, Mali ; dans le secondaire : Inde, Sénégal). Notons que dans la majorité des pays d'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Venezuela, etc.), les filles sont plus nombreuses que les garçons à être scolarisées dans le secondaire.

La question de la parité est souvent concomitante à celle de l'égalité des sexes. En effet, la faible présence des filles/femmes dans une sphère (éducative, politique, économique, etc.) peut être communément considérée comme un indicateur d'inégalité. Certes, l'infériorité numérique significative des filles et des femmes dans une filière de formation ou dans un métier ne saurait être occultée lorsqu'il s'agit de réfléchir sur les inégalités entre les sexes. Néanmoins, cette « dimension quantitative » ne doit pas masquer la complexité de la construction et de la production de cette forme d'inégalité enchâssée dans le monde social. Aussi, une situation de parité dans la fréquentation de l'enseignement primaire et secondaire, la généralisation de la mixité dans le système éducatif d'un pays, l'entrée massive des filles dans l'enseignement supérieur ou encore la présence majoritaire des femmes dans un métier<sup>7</sup> indiquent indéniablement une évolution positive sur le chemin de l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes. Pour autant, la réalisation de ces objectifs, même si elle est nécessaire, ne constitue pas une condition suffisante dans le cheminement vers l'égalité des sexes.

Ce numéro intitulé *Quel(s) genre(s) ? Enseignement, élèves, enseignant.e.s* considère la problématique du genre dans l'éducation et la formation à travers trois « piliers » : l'enseignement, l'élève, l'enseignant.e. Il réunit des articles traitant de ces trois « piliers » – de façon jointe ou disjointe – en mettant en évidence les dynamiques qui les relient à la question du genre. Un article traitant du syndicalisme enseignant clôture le numéro en apportant un Regard complémentaire. Les contributeurs issus de plusieurs disciplines – ethnologie, histoire, philosophie, science de l'éducation, sciences politiques, sociologie – apportent dans ce numéro un regard nuancé relatif aux différentes dimensions qui composent les inégalités de genre et les inscrivent dans des rapports sociaux de pouvoir.

Une première série d'articles rassemble des contributions qui mettent les élèves au centre de l'analyse à partir de l'observation de leurs activités. Celles-ci participent en effet de la construction des différences genrées pouvant être observées dans la relation enseignant.e.s, élèves. Dans son article intitulé *Faire vite et surtout : le faire savoir. Les interactions verbales en classe sous l'influence du genre*, Isabelle Collet s'intéresse, dans cette perspective, aux interactions verbales dans le Secondaire. Elle met en évidence la façon dont la prise de parole en classe peut vite prendre la forme d'une compétition au cours de laquelle une double action s'opère : confiscation de la parole des filles par les garçons et le non apprentissage de la mise en valeur des compétences. Or, comme le souligne Isabelle Collet, à l'école et dans le monde du travail, la mise en valeur de compétences est en soi une source de différenciation et d'inégalités. Les pratiques des élèves observées sur une double scène – en classe et dans la cour de récréation – font l'objet de l'investigation menée par Annie Lechenet et Elisabeth Drut lorsqu'elles s'intéressent aux situations de « mixité déséquilibrée ». Leur contribution, *Mixité déséquilibrée et stéréotypes de genre, ethnographie d'une classe de Grandes Sections et CP*, invite et incite à réfléchir sur la

---

7 À propos des enseignant.e.s du secondaire et du primaire, l'ouvrage de Marie-Pierre Moreau (*Les enseignants et le Genre*, Paris, Puf, 2011) et l'article de Frédéric Charles (« De la parité relative à la mixité restreinte : le cas des enseignant.e.s du primaire en France », M. Cacouault-Bitaud et Charles F. (dir), *Quelles mixité dans les formations et les groupes professionnels ?* Paris, L'Harmattan, 2011) apportent des éclairages utiles.

pertinence de l'analyse fondée sur le degré de mixité dans la compréhension de la mise en œuvre des stéréotypes de genre ; stéréotypes qui s'imbriquent dans les relations entre filles et garçons et se traduisent dans leurs attitudes.

Un dernier texte de la série est construit autour d'un entretien thématique mené par Herilalaina Rakoto-Raharimanana intitulé – *Rencontre avec Michelle Schatzman*. Cet entretien mené en deux temps aborde la question du rôle de l'institution dans l'analyse du devenir des femmes entrant et formées dans les filières scientifiques, notamment en mathématiques et en physique. Cet entretien permet de traiter des rapports sociaux de sexes en les situant sous l'angle de la formation en mettant la focale sur les formations scientifiques sélectives.

Une deuxième série de contributions considère l'institution à travers les activités et pratiques enseignantes et leurs effets sur les inégalités de genre.

Fassa Farinaz et Valérie Rolle, dans leur article *Les enseignant.e.s suisses romand.e.s face au genre : l'agir enseignant entre politiques éducatives et expériences vécues*, s'intéressent à la source des représentations et des pratiques des enseignant.e.s car, selon les auteures, ces représentations et ces pratiques exercent un effet sur la construction des identités genrées en classe. Aussi, montrent-elles que finalement les « savoirs d'expérience » des enseignant.e.s influent davantage sur leur investissement et leur engagement en faveur de l'égalité entre les sexes que leurs « savoirs savants ». Cette analyse fait écho aux résultats proposés par Josette Costes, Virginie Houadec, Konstanze Lueken et Sophie Collard – *Persistance d'inégalités filles/garçons à l'école en France et lien avec la formation des enseignant.e.s*. Elles s'intéressent en effet particulièrement aux « savoirs savants » lorsqu'elles abordent la formation des enseignant.e.s et l'enseignement des disciplines scolaires. En effet, les auteures affirment que les enseignant.e.s participent, souvent à leur insu, à la fabrication des inégalités par leurs pratiques. Il en découle une proposition inventive et réflexive qui consiste à amener les enseignant.e.s à considérer les rapports sociaux de sexe à l'œuvre dans l'exercice de leur métier afin de mieux agir et réagir en conséquence.

Annie Lechenet, Sabrina Hani et Marion Zarniak dans leur texte – *Le soutien aux élèves en difficulté, aussi une question de genre ?* – abordent, quant à elles, la question du genre à partir des conduites des professeur.e.s à l'égard des élèves selon leur sexe et spécifiquement au travers du soutien aux élèves en difficulté. Les auteures rapportent ainsi que, non seulement, comme nombre de travaux l'ont montré, les professeur.e.s ont des conduites différenciées selon le sexe des élèves mais que cette différence d'attitude et de prise en charge est aussi visible lorsqu'il s'agit de considérer les élèves en difficulté. Enfin, l'article de Herilalaina Rakoto-Raharimanana, *Les formations scientifiques d'« élite » à l'ombre de la mixité : le cas des ENS Fontenay-Saint Cloud*, conclut la deuxième série de contributions. L'auteur apporte des éléments de réflexion sur le genre à partir de changements qui s'opèrent au niveau institutionnel. Le changement évoqué est celui de la mise en place du concours mixte à l'ENS de Fontenay et de Saint-Cloud. Herilalaina Rakoto-Raharimanana constate en effet que dès la mise en place du premier concours mixte, le nombre de filles qui intègrent les filières mathématiques et physique des ENS a drastiquement baissé, ce qui conduit, pour comprendre les causes sociales de cette diminution, à interroger notamment le regard porté sur les métiers liés à l'enseignement et la recherche.

Enfin, un *Regard complémentaire* clôture ce numéro avec la contribution d'Ismail Ferhat, *Le syndicalisme enseignant français face au genre : du non-objet syndical à la conversion? (De Mai 1968 à la parité)*. L'auteur examine la place des femmes dans le syndicalisme enseignant. En étudiant spécifiquement ce qu'il qualifie de « forces majeures du syndicalisme enseignant », l'auteur analyse dans une perspective sociohistorique les interactions entre ce champ syndical et le genre.

En somme, ce numéro tente d'apporter un éclairage multi-situé sur une réalité mouvante et en perpétuelle transformation. Certes, comme nous le soulignons en introduction, le regard sur les inégalités de genre a pénétré les différentes scènes et sphères de l'action publique et sociale en mettant au jour les contradictions de systèmes qui se prétendent cohérents. Il reste cependant que la persistance des inégalités déplace plus largement l'interrogation sur la façon dont la différence sexuée façonne une certaine conception de la citoyenneté et c'est à « déstabiliser le présent » (Scott, 2012) à partir de ce prisme analytique que ce numéro a voulu modestement contribuer.

## **Bibliographie**

### **Ouvrages et revues**

Charles, F. (2011). De la parité relative à la mixité restreinte : le cas des enseignant.e.s du primaire en France ». In M. Cacouault-Bitaud et F. Charles (dir), *Quelles mixité dans les formations et les groupes professionnels ?* Paris : L'Harmattan.

Durkheim, E. (1985 [1922]). *Éducation et sociologie*. Paris : PUF.

Mole, F. (2003). 1905 : la "coéducation des sexes" en débats. In F. Thébaud & M. Zancarini-Fournel (dir.), *Coéducation et mixité. Clio Histoire, Femmes et Sociétés*.

Moreau, M.-P. (2011). *Les enseignants et le Genre*. Paris : PUF.

Le Feuvre, N. (2007). Les processus de féminisation au travail : entre différenciation, assimilation et dépassement du genre. *Sociologies pratiques*, 1 (n° 14).

Scott, J. W. (2012). *De l'utilité du genre*. Paris : Fayard.

Zancarini-Fournel, M. (2004). Coéducation, gémination, mixité : débats dans l'Éducation nationale (1882-1976). In R. Rogers (dir.), *La mixité dans l'éducation. Enjeux passés et présents*, Lyon, ENS Éditions.

### **Études, rapports et documents cités :**

DEPP (2014). Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur. MENESR.

DEPP (2014). Repères et Références Statistiques. MENESR.

DEPP (2014). L'état de l'école, n°24, MENESR.

Unesco (2012). *Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation*. Paris : Éditions UNESCO.